

DÉPARTEMENT
DORDOGNE
ARRONDISSEMENT
NONTRON

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

Effectif légal du conseil
municipal
15
Nombre de conseillers en
exercice
15
Nombre de conseillers
présents
11

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 15/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	PAGES Didier Arrivé à 18H10 avant le vote de la première délibération	BASSOULET Nathalie
ALLAIN Daniel	SACRISTE Marie-Françoise	MOREAU Vincent
SOURDET Josiane	RAT Michel	GERVAIS Jean-Christophe
MOUSSEAU Christiane	MAZEAU Michel	

Étaient absents : DUBUISSON Martine, GOURINCHAS David, DESCHAMPS Marie-France et AUPY Jean-Louis

Procurations : de M. Dubuisson à M-F. Sacriste, de D. Gourinchas à M. Rat et de J-L Aupy à N. Bassoulet

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Christiane MOUSSEAU a été désignée en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibérations :

- 1 - Approbation du Compte de Gestion 2021 - Budget Principal
- 2 - Approbation du Compte de Gestion 2021 - Budget Photovoltaïque
- 3 - Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Principal
- 4 - Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Photovoltaïque
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2021 - Budget Principal
- 6 - Affectation du résultat de l'exercice 2021 - Budget Photovoltaïque
- 7 - Budget Primitif 2022 - Budget Principal
- 8 - Budget Primitif 2022 - Budget Photovoltaïque
- 3^{ème} budget participatif du Conseil départemental
- Boîte à livres
- Expansion géographique du loup
- Autorisation de vente de crêpes

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 25 Mars 2022. Le Conseil accepte à l'unanimité.
Arrivée de Didier PAGES à 18h10.

1. Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2021 - Budget Principal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion 2021

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTES : Pour : 8 Contre : 6 Abstentions : 0

2. Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2021 - Budget Photovoltaïque

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion 2021 du « Photovoltaïque Javerlhac »

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTES : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3. Délibération : Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Principal

Madame Josiane SOURDET, 2^{ème} Adjointe, présente le Compte Administratif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	565 488,68	691 139,52
	SECTION D'INVESTISSEMENT	269 189,33	255 892,34
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		157 793,39
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	112 122,62	
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	946 800,63	1 104 825,25
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN 2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	37 116,80	0,00
	TOTAL DES RESTES À RÉALISER À REPORTER EN 2021	37 116,80	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	565 488,68	848 932,91
	SECTION D'INVESTISSEMENT	418 428,75	255 892,34
	TOTAL CUMULÉ	983 917,43	1 104 825,25
RÉSULTATS DE CLÔTURE (recettes-dépenses)+RAR	SECTION DE FONCTIONNEMENT		283 444,23
	SECTION D'INVESTISSEMENT	-162 536,41	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane MOUSSEAU, doyenne et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- APPROUVE, par 7 voix POUR, 6 voix CONTRE et 0 Abstentions, le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote).

4. Délibération : Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Photovoltaïque

Madame Josiane SOURDET, 2^{ème} Adjointe, présente le Compte Administratif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

		DÉPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2021 (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 270,06	15 298,39	10 028,33
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 619,00	4 878,00	3 259,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		2 559,63	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		3 259,00	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	6 889,06	25 995,02	19 105,96

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
RÉSULTATS CUMULÉS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 270,06	17 858,02	12 587,96
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 619,00	8 137,00	6 518,00
	TOTAL CUMULÉ	6 889,06	25 995,02	19 105,96

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane MOUSSEAU, doyenne et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion "Photovoltaïque" relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Photovoltaïque (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote).

5. Délibération : Affectation du résultat exercice 2021 - Budget Principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2020	VIREMENT DE LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A RÉALISER 2021	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-112 122,62 €		-13 296,99 €	-37 116,80 €		-162 536,41 €
FONCTIONNEMENT	157 793,39 €		125 650,84 €			283 444,23€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement -déficit- de la section d'investissement),
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021	283 444,23 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	162 536,41 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	120 907,82 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Déficit d'Investissement 2021 à reprendre (Ligne 001) **-125 419,61 €**

VOTES : Pour : 8 Contre : 6 Abstentions : 0

6. Délibération : Affectation du résultat exercice 2021 - Budget Photovoltaïque

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2020	VIREMENT DE LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A RÉALISER 2021	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	3 259,00 €		3 259,00 €			6 518,00 €
FONCTIONNEMENT	2 559,63 €		10 028,33 €			12 587,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021	12 587,96 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 587,96 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Résultat d'investissement 2021 à reprendre (ligne 001) 6 518,00 €

VOTES : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7. Délibération : Budget Primitif Principal 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2022 et expose les motifs de ses propositions.
Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	775 579,82	775 579,82
Section d'Investissement	417 994,14	417 994,14
Total Budget	1 193 573,96	1 193 573,96

Le Conseil Municipal, ouï cette présentation et après en avoir délibéré, arrête aux sommes proposées les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2022 au titre du Budget Primitif. Il ADOPTE, par 8 voix Pour ; 6 Contre ; 0 Abstention, le Budget Primitif Principal 2022.

8. Délibération : Budget Primitif 2022 – Budget Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Photovoltaïque des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2022 et expose les motifs de ses propositions.

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	26 206,96	26 206,96
Section d'Investissement	30 396,00	30 396,00
Total Budget	56 602,96	56 602,96

Le conseil Municipal, ouï cette présentation et après en avoir délibéré, arrête aux sommes proposées les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2022 au titre du Budget Primitif « Photovoltaïque ». Il ADOPTE par 14 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; le Budget Primitif Photovoltaïque 2022.

- **3^{ème} Budget participatif du Conseil départemental**

Le Département renouvelle cette année encore une belle initiative qui consiste à l'affectation par vote des citoyens d'une partie de son budget à des projets d'investissement. Cette année, la dotation globale qui sera attribuée s'élève à 1 million d'euros ; 100 000 € sont consacrés aux projets portés par des jeunes de moins de 20 ans et le montant maximum attribué par projet reste fixé à 12 000 €. Trois projets minimum seront retenus par canton.

Ce document a été transmis à tous les conseillers et à tous les présidents d'association de la commune, dépôt des idées jusqu'au 31 mai 2022.

- **Boîte à livres**

A la suite d'une sollicitation de l'association Javerlhac Découverte, qui a lancé l'idée d'utiliser la vieille cabine téléphonique pour en faire une boîte à livres, la commune a réhabilité l'ancienne bascule située Place du Foirail et l'a baptisé « le kiosque à livres ». Chacun peut à loisir prendre ou déposer un livre quand bon lui semble !

- **Expansion géographique du loup**

Un mail de la Préfecture nous indique que Monsieur le Préfet a pris un arrêté au mois de Mars relatif au classement de l'ensemble des communes de Dordogne en Cercle 3 qui correspond aux « zones possibles d'expansion géographique du loup ». Inscrite dans le cadre du Plan national Loup, cette mesure préventive vise à anticiper la possible arrivée du loup dans le département en permettant aux éleveurs de bénéficier d'aides financières pour la protection des troupeaux.

- **Autorisation de vente de crêpes**

C'est avec plaisir que le maire a accordé l'autorisation à l'association Farandole de pouvoir installer un stand de vente de crêpes les dimanches des élections, à la condition -pour des mesures de sécurité du bureau de vote- de se placer à une certaine distance.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 00 minutes.

Fait le 29 Avril 2022.

Le Maire



La Secrétaire

